

Roofing Siding and Sheet Metal Stats and Facts – French



FAITS

1. **Chutes de Hauteur** : les travaux de toiture et de bardage s'effectuent souvent sur des surfaces surélevées, inclinées ou instables. Sans systèmes antichute (harnais, garde-corps ou ancrages), les travailleurs courent un risque élevé de blessures graves, voire mortelles.
2. **Glissades, Trébuchements et Chutes (au même niveau)** : les débris, les lucarnes non protégées, les outils et les surfaces mouillées ou verglacées sur les toits ou les échafaudages augmentent les risques de glissades et de trébuchements, ce qui nécessite le port de chaussures appropriées et un entretien adéquat du chantier.
3. **Chutes d'Objets** : les couvreurs et les tôliers sont fréquemment exposés à des chutes d'outils, de matériaux et d'équipements. Le port d'un casque et l'installation de plinthes sont essentiels pour réduire les risques de blessures.
4. **Risques D'électrocution** : Travailler avec de la tôle à proximité de fils électriques, d'antennes ou de lignes aériennes peut provoquer une électrocution ou des brûlures par arc électrique, en particulier sans outils isolés ou sans connaissance de la distance de sécurité par rapport aux lignes.
5. **Lésions par Lacération et Perforation** : Les bords tranchants de la tôle, des solins et des fixations peuvent provoquer des coupures profondes ou des blessures par perforation. Des gants résistants aux coupures et des manches longues permettent d'éviter les blessures.
6. **Stress Thermique et Exposition aux UV** : les couvreurs travaillent souvent en plein soleil pendant de longues périodes, ce qui peut entraîner un épuisement dû à la chaleur, une déshydratation et des brûlures s'ils n'utilisent pas d'EPP tels que des chapeaux de protection solaire et des vêtements respirants.
7. **Tension Musculo-Squelettique** : le fait de soulever, de plier et de transporter de manière répétitive des matériaux lourds ou encombrants (par exemple, des rouleaux de membrane, des panneaux) sans contrôles ergonomiques peut causer des tensions chroniques ou des blessures.

STATISTIQUES

- Les données BLS 2023 ont enregistré 174 100 blessures non mortelles dans le secteur de la construction, les couvreurs et les poseurs de bardage étant exposés à des risques de coupures (25 %), de blessures aux yeux (10 %) et

- d'entorses dues à des chutes (30 %). Des EPI inadéquats ont contribué à 20 % des incidents, en particulier l'absence de lunettes de sécurité ou de gants.
- En 2024, la protection contre les chutes (29 CFR 1926.501) était l'infraction à la réglementation OSHA la plus fréquemment citée dans le secteur de la construction, avec 5 423 citations, suivie par les infractions relatives aux EPI (29 CFR 1910.132) avec 1 876 citations, souvent dues à l'absence de casques de sécurité ou à une protection oculaire inadéquate lors des travaux de couverture.
 - Un rapport du NIOSH de 2022 a révélé que 35 % des couvreurs n'avaient pas reçu de formation adéquate en matière de protection contre les chutes, ce qui augmentait les risques de chute. Le non-respect des EPI, comme l'absence de casques de sécurité, a contribué à 15 % des blessures à la tête.
 - WorkSafeBC a signalé 25 à 30 décès annuels dans le secteur de la construction en Colombie-Britannique (2020-2023), les travailleurs de la toiture et du bardage étant exposés à des risques de chute (40 %) et d'accidents par choc (20 %). Les casques de sécurité et les systèmes de protection contre les chutes sont essentiels.
 - L'enquête sur la sécurité au travail de 2021 de Statistique Canada a enregistré 5 000 demandes d'indemnisation pour perte de temps dans le secteur de la construction, dont 18 % étaient liées à des EPI inadéquats dans les travaux de couverture et de bardage, tels que des coupures causées par des tôles ou des blessures aux yeux causées par des débris.
 - Les données du CCHST pour 2023 ont montré que les lieux de travail imposant le port d'EPI (par exemple, casques de sécurité, lunettes de sécurité) ont réduit de 22 % les blessures liées à la couverture, en particulier lors de la découpe de tôles ou de la pose de bardeaux.